



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable



Rapport annuel 2011

Ensemble, vers un avenir durable



Développement Durable

.be



Table des matières

1 Avant-propos.....	5
2 Les activités de la CIDD.....	5
2.1 Le secrétariat.....	6
2.2 Les réunions plénières.....	6
3 Suivi de l'exécution du Plan fédéral de Développement Durable.....	7
4 Des administrations fédérales exemplaires.....	7
4.1 Gestion environnementale des bâtiments.....	8
4.2 Achats publics durables.....	12
4.3 Responsabilité sociétale.....	13
4.4 Stratégie fédérale de développement durable.....	13
4.4.1 Etude d'incidence des décisions sur le développement durable (EIDD).....	13
4.4.2 Vision stratégique à long terme de développement durable.....	15
4.4.3 International.....	15
5 Annexes.....	18
Annexe 1 : AR Composition de la CIDD.....	19
Annexe 2 : Suivi Plan MPD.....	22



1 Avant-propos

Comme l'annonçait la conclusion du Rapport d'activités en 2010, l'année 2011 fut une année charnière pour la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD).

En effet, il s'agissait à la fois de concrétiser les nouvelles dispositions suite à la révision de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable (la loi ci-après) dans une série d'arrêtés royaux, mais aussi de préparer une mobilisation des administrations fédérales en vue de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en juin 2012 à Rio, tout en poursuivant la coordination d'une série de politiques, comme en matière de marchés publics durables ou de responsabilité sociétale des entreprises.

Dans cette optique, la CIDD a mis sur pied de nouveaux groupes de travail ad hoc.

Un premier groupe d'experts s'est penché sur la confection du prochain arrêté royal définissant les modalités de l'évaluation d'incidence des décisions sur le développement durable (EIDD).

Un deuxième groupe de travail a été mis sur pied pour élaborer un projet de vision stratégique à long terme de développement durable, en vue de proposer un projet d'arrêté royal.

Par ailleurs, la CIDD s'est également penchée sur l'éventualité d'une mise à jour de l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable 2009-2012. Enfin, suite aux évaluations interne et externe des mécanismes de rapportage, le secrétariat de la CIDD a débuté les travaux d'adaptation du site internet de la CIDD et du fonctionnement des bases de données pour le suivi de l'exécution des plans fédéraux de développement durable et des engagements internationaux.

Espérons que l'année 2012 sera celle du renouvellement de l'engagement politique ! A l'aube des vingt ans du Sommet de Rio, mais aussi des quinze ans de la Loi, ou encore des dix ans du SPP DD, la CIDD préparera, avec la participation des autres acteurs de la loi, des projets en vue de permettre au gouvernement d'assurer sa responsabilité sociétale face aux défis d'un développement durable, que ce soit à travers l'adoption d'une vision à long terme ou la préparation d'un prochain avant-projet de Plan fédéral de développement durable.

Bonne lecture!

Sophie Sokolowski
Présidente de la CIDD

2 Les activités de la CIDD

La Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable (dite la Loi) constitue la stratégie fédérale de développement durable.

Elle a institué un cycle politique d'apprentissage où s'enchaînent les étapes de planification, suivi (via la CIDD), évaluation et prospective (via le Rapport fédéral de la Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan), complétées par des mécanismes participatifs et ce, via la consultation sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable ou les travaux du Conseil Fédéral du Développement Durable.

La CIDD se compose d'un représentant de chaque service public fédéral (SPF), de chaque service public fédéral de programmation (SPP) et du Ministère de la Défense nationale. Chaque Gouvernement régional et communautaire est invité à désigner un membre à la Commission. Le Bureau fédéral du Plan est représenté par un observateur.

La CIDD étant chargée par la loi de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable, l'objectif du présent rapport est de présenter le résultat de ses travaux.

2.1 Le secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par le Service Public fédéral de Programmation Développement Durable (SPP DD).

Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activités de la CIDD. Début 2011, il a coordonné le rapport 2010 qui a été approuvé en séance plénière le 24 mars 2011.

Depuis le 21 février 2011, conformément à la loi, deux secrétaires sont désignés par un arrêté royal. Il s'agit de Mme Joëlle Pichel et M. Tim Bogaert.

Suite aux évaluations des membres de la CIDD et de l'évaluateur externe, le secrétariat de la CIDD s'est également attaché à traduire les recommandations liées au rapportage en propositions concrètes. Etant donnée l'importance accrue de la base de données en ligne pour effectuer le suivi des plans fédéraux de développement durable, une refonte de la base de données a été programmée.

Un appui externe a été commandité en 2011 à ce sujet. Le lancement de la nouvelle base de données de suivi sera concomitant à l'adoption du prochain Plan et une proposition sera présentée à la CIDD dans le courant de 2012.

Le secrétariat a également débuté une concertation autour du rapportage concernant l'usage ou l'acquisition des véhicules par les services publics

fédéraux de façon à harmoniser les systèmes de rapportage en vigueur (AR 20 décembre 2010 et circulaire 307 quinquies). Les travaux à ce sujet seront relancés début 2012.

Enfin, avec l'aide de la Cellule Communication du SPP DD, le secrétariat informe régulièrement les membres de la CIDD, comme près de 200 autres fonctionnaires impliqués dans l'intégration du développement durable au sein de leur service, par le biais d'une newsletter mensuelle (DO-DD news).

2.2 Les réunions plénières

Conformément aux nouvelles dispositions légales, la composition de la CIDD au départ de représentants des services publics fédéraux a été approuvée par le Conseil des ministres du 15 décembre 2010. Le nouvel arrêté royal du 19 janvier 2011 a été publié le 3 février 2011 au Moniteur belge (cf. annexe 1).

En 2011, les membres se sont réunis sept fois en séance plénières (18 janvier, 24 février, 24 mars, 27 mai, 23 juin, 13 septembre, 11 octobre). Il s'agissait principalement d'aborder le suivi des activités des groupes de travail, notamment au sujet de l'EIDD ou du projet de vision à long terme. Mais il a également été question du suivi du Plan fédéral de développement durable et de l'attitude à adopter par la CIDD suite à la demande du Ministre en charge du développement durable de mettre à jour l'avant-

2 Les activités de la CIDD

projet de Plan fédéral 2009-2012.

Les principales **décisions** prises dans le courant de 2011 sont les suivantes :

- Création des groupes de travail « 3ème avant-projet de Plan » pour analyser la possibilité d'une mise à jour, « Vision à long terme » et « EIDD » pour préparer les projets d'arrêtés royaux et « Politique internationale » pour préparer au niveau administratif la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en juin 2012 ;
- Approbation de l'arrêté royal concernant les règles générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de la CIDD ;
- Décision d'approuver le Rapport d'activités 2010 de la CIDD ;
- Approbation du projet de structure d'un site internet consacré à la responsabilité sociétale dans les services publics (juin 2011) ;
- Réponse au Ministre que la CIDD ne souhaite pas mettre à jour l'avant-projet de Plan 2009-2012, mais plutôt rédiger un nouvel avant-projet de Plan après l'adoption de la vision à long terme par le gouvernement en octobre 2012 (octobre 2011) ;

Par ailleurs, les séances plénières sont aussi des moments d'**information** à destination des représentants des services publics fédéraux.

C'est à ce titre que

- N. Gouzée et T. Bogaert ont présenté les résultats des négociations préparatoires à la Conférence des Nations Unies (janvier, mars 2011) et à la CSD 19 (juin 2011) ;

- la Task Force Développement Durable a présenté la structure du prochain Rapport fédéral et le document élaboré à la demande du secrétariat de la CIDD: Mesures des Plans fédéraux de développement durable 2000-2004 et 2004-2008 à suivre par la CIDD après 2011 (mars 2011 et juin 2011) ;

Enfin, une grande partie du travail des membres de la CIDD et des experts des services publics fédéraux se déroule lors des séances des groupes de travail thématiques.

Dans le chapitre « Des administrations exemplaires », vous trouverez plus d'informations sur les activités des groupes de travail « Vision à long terme », « EIDD », « Politique internationale », « Responsabilité sociétale des entreprises / investissement socialement responsable » et « Marchés publics durables ».

3 Suivi de l'exécution du Plan fédéral de développement durable

Suite à la révision de la Loi en 2010, il a été décidé que les membres de la CIDD ne feront plus qu'un seul rapport par cycle de planification. Néanmoins, afin d'assurer le suivi de l'exécution du Plan de façon transparente, il paraît opportun de rendre compte de l'état d'avancement des engagements pris. Les membres de la CIDD mettront à jour la base de données en ligne de suivi des plans fédéraux au minimum une fois par an et le rapport d'activités de la CIDD publiera des données agrégées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan.

La base de données relative au suivi des mesures reprend des indicateurs spécifiques (informations qualitatives) et des indicateurs systématiques (catégories de mise en œuvre). Ces indicateurs systématiques définissent l'état de mise en œuvre de chaque mesure selon la nomenclature de la Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan dans ses Rapports fédéraux. Ceux-ci ont en effet évalué, depuis 2005, le suivi de la mise en œuvre des plans fédéraux de développement durable selon la méthodologie initiée par le Rapport fédéral 2002 et affinée par la suite. Dans le dernier Rapport, les éléments suivants ont été mis en évidence sur la base des données disponibles jusque fin 2009 :

« Jusqu'en 2009, la proportion de mesures dont les fiches étaient complétées par la CIDD par rapport au total des mesures du Plan n'a cessé d'augmenter passant de 68 % en 2003 à 88 % en 2008 pour le P1 et de 69 % en 2006 à 83 % en 2008 pour le P2. En 2009, par contre, très peu de nouvelles informations ont été introduites dans la base de données. Il est probable que la prolongation du P2 et la non-adoption d'un Plan 2009-2012 ont démotivé les experts de la CIDD, compte tenu de l'important travail nécessaire pour compléter la base de données. »

La validité du P2 ayant été prolongée jusqu'à l'adoption du prochain Plan, prévue au plus tard pour le 31 décembre 2011, il est particulièrement important d'assurer encore une phase d'introduction de données dans la base début 2012, afin de pouvoir faire une évaluation finale de la mise en œuvre de ce Plan 2004-2008/2011.

La comparaison entre la mise en œuvre du P1 et du P2 fin 2009, après respectivement 9 et 5 années de mise en œuvre, met plusieurs évolutions en évidence. Environ la moitié de chacun des deux Plans est exécuté (respectivement 59 % pour le P1 et 49 % pour le P2). En ce qui concerne l'étape de Monitoring, elle est atteinte par plus de mesures du P2 (12 mesures sur un total de 395 mesures) que de mesures du P1 (6 mesures sur un total de 622 mesures). Ce sont les mesures qualifiées de Volontaires (définition voir 2.2.4) qui atteignent le plus fréquemment l'étape de mise en œuvre de Monitoring. Pour ce qui est des autres catégories, la catégorie Sans suite est plus fréquente dans le P2 (11 %) que le P1 (5 %). »

Source : Bureau fédéral du Plan, Rapport sur le développement durable, Bruxelles, 2012, p. 66.

Ces Rapports ont aussi mis en évidence l'intérêt de la publication régulière et du suivi de telles données. Des évaluations effectuées à un an d'intervalle ont en effet permis de montrer un progrès notable dans la mise en œuvre ou le suivi des mesures. Compte tenu de la décision du gouvernement de prolonger la durée de validité du Plan en cours jusqu'à l'adoption du prochain Plan (loi portant des dispositions diverses du 8 janvier 2012), il est donc souhaitable que cette base de données continue à être alimentée par les membres de la CIDD. Vous pouvez consulter le détail concernant le suivi de toutes les mesures à l'adresse suivante : <http://www.cidd.be/pfdd>

A cet égard et pour assurer à l'avenir une exploitation cohérente des données relatives à la mise en œuvre des plans, il convient de développer au cours de 2012 un processus conjoint CIDD – Task Force Développement Durable pour valider le traitement des données brutes de types spécifiques et systématiques. Dès 2013, ce processus devra aboutir à la publication de données quantifiées agrégées sur la mise en œuvre des mesures qui auront été validées conjointement aux fins de leur utilisation tant dans les Rapports d'activité de la CIDD que dans les Rapports fédéraux sur le développement durable.

4 Des administrations fédérales exemplaires

Conformément aux objectifs du Plan fédéral de développement durable, il est prévu que les services publics fédéraux montrent l'exemple dans leur fonctionnement quotidien. Ils doivent entreprendre des actions pour intégrer des critères durables dans leur politique d'achat de biens et services, adopter un système de gestion environnemental de leurs bâtiments ou prendre d'autres types d'action pour assumer leur responsabilité sociétale. Plusieurs groupes de travail de la CIDD assurent la coordination de ces activités et effectuent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions thématiques qui ont été adoptés par le gouvernement.

4.1 Gestion environnementale des bâtiments

Le « réseau EMAS » (Eco-Management and Audit Scheme) a été mis en place en 2008. Il réunit les coordinateurs EMAS des services publics fédéraux et autres organisations fédérales (BFP, CTB...), quelques institutions de sécurité sociale et des représentants des institutions européennes (Commission européenne, secrétariat du Conseil européen, Comité des Régions, Parlement européen) et d'une institution flamande (Vlaamse Milieu Maatschappij). Près d'une quarantaine de personnes sont impliquées, dont vingt-cinq à trente participent régulièrement aux activités.

Deux projets d'ampleur ont été menés à bien en 2011 et bénéficieront d'un suivi continu. Il s'agit de l'exercice de benchmarking et du registre réglementaire commun.

Benchmarking des performances environnementales

Afin de chiffrer les performances environnementales et les économies réalisées, le SPP Développement Durable a, en coopération avec les coordinateurs EMAS des institutions fédérales, élaboré une liste d'indicateurs communs. Un rapport détaillé reprend par institutions les consommations de chauffage, d'électricité, d'eau,

de papier, la production de déchets, les trajets domicile – lieu de travail et les émissions liées aux bâtiments.

Les conclusions générales par indicateur de prestation environnementale sont décrites en détail dans le rapport. Elles peuvent globalement être résumées comme suit :

- les consommations de chauffage, d'électricité, d'eau et de papier ainsi que les données sur la mobilité sont suivies et maîtrisées.
- la politique d'achats durables est actuellement limitée à l'achat de papier et elle produit des résultats appréciables [...].
- la consommation en combustible des véhicules de service, le parc de véhicules et les déchets sont des indicateurs qui peuvent être améliorés [...].
- la biodiversité a fait son entrée au sein du réseau EMAS. Dans un premier temps, des formations seront organisées en rapport avec les possibilités au niveau du parc immobilier de l'administration publique.

Le Rapport de cet exercice de benchmarking a été présenté au Conseil des ministres du 16 septembre 2011. Le rapport complet est disponible sur [le site de la CIDD](#).

Registre réglementaire commun

A l'initiative des représentants du SPF Chancellerie, du SPF Justice et du SPP DD, un groupe de travail restreint a débuté en 2010 la collecte de tous les registres réglementaires (c'est-à-dire la liste de toutes les obligations légales et autres en matière d'environnement) des institutions fédérales sises en Région de Bruxelles-Capitale. Mise à jour, corrections, relecture des textes légaux, ajout des nouveaux textes, suppression de doublons... ont constitué les principales tâches liées à cet exercice.

En septembre 2011, le registre a été envoyé à tous les membres fédéraux du ré-

4 Des administrations fédérales exemplaires

seau EMAS et ceux qui l'ont demandé reçoivent une mise à jour tous les deux mois (nouveaux textes identifiés et modifications des textes existants notifiés par le Moniteur belge).

Enregistrement EMAS

Les Plans fédéraux de développement durable reprennent un objectif de gestion environnementale pour les bâtiments des services publics fédéraux : ils préconisent l'adoption d'un système de gestion certifié. Suite à la décision du Conseil des ministres du 20 juillet 2005, confirmée le 14 juillet 2006, les SPF et les SPP ont l'obligation de se doter d'un système de gestion environnementale conforme au règlement européen EMAS.

Cette obligation a été rappelée par deux Conseils des ministres en 2009 et fait l'objet d'un rapportage semestriel au Conseil des ministres. D'autres organisations publiques fédérales ont choisi de se joindre à ce mouvement.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Sur seize services publics fédéraux, neuf ont obtenu l'enregistrement EMAS de leur siège central : Développement Durable, Politique scientifique, Intégration sociale, Mobilité & Transports, Chancellerie du 1er Ministre, Economie, Santé publique, Emploi, P&O. Par ailleurs, d'autres organisations publiques fédérales ont également obtenu un enregistrement, il s'agit du Bureau fédéral du Plan, de la Coopération Technique Belge, du Conseil Fédéral du Développement Durable, de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, de l'Office National des Pensions et de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire. Le Ministère de la Défense applique lui un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001.

Diffusion de connaissance et échanges d'expertise

Le réseau EMAS s'est réuni à cinq reprises en 2011 pour aborder plusieurs thématiques :

- Présentation des obligations en cas de pic de pollution (A. Gérard, IBGE) et état des lieux

sur les obligations en matière de Certificat de Performance Énergétique des Bâtiments (PP Hermoye, Régie des Bâtiments).

- Présentation des Bilans carbone de la Coopération Technique Belge (C. Croizer), du SPF Affaires Étrangères (G. Vanderheyden) et de la présidence belge de l'Union Européenne (B. Vandermosten, SPP DD).
- Questions-réponses et témoignages sur la mise en œuvre d'EMAS.
- Présentation des résultats du benchmarking (K. Wallyn, SPP DD).
- Présentation des systèmes de gestion environnementale de la Commission européenne et du Conseil européen.

La coordination du réseau, ce fut aussi :

- l'organisation des audits croisés,
- le heldpesk fédéral : réponse à toutes les demandes (une soixantaine en 2011),
- la formation donnée à l'IFA (une par an dans chaque langue),
- le début de la préparation d'une formation sur EMAS et la Biodiversité (initiative de la DG Environnement du SPF Santé publique pour différents publics cibles au niveau du fédéral).

Environmental Information System

Conformément à la circulaire du 17 juin 2005, la Régie des Bâtiments a développé un logiciel d'informations environnementales fédéral EIS (Environment Information System) pour faciliter et automatiser le travail de récolte et d'analyse des données (énergie, eau, déchets, surfaces, etc.).

Dans ce cadre, il est prévu de fournir annuellement des informations concernant l'utilisation du logiciel.

4 Des administrations fédérales exemplaires

		Type de relevé	Estimation du %age de consommations connues
Flandre	Electricité	Téléométré	99%
		Manuel	75%
	Gaz	Téléométré	99%
		Manuel	75%
Bruxelles	Electricité	Téléométré	85%
		Manuel	95%
	Gaz	Téléométré	80%
		Manuel	50%
Wallonie	Electricité	Téléométré	80%
		Manuel	50%
	Gaz	Téléométré	85%
		Manuel	60%

Le moins bon recensement de données de consommations concerne les compteurs non téléométrés de Wallonie (gaz et électricité) et de Bruxelles pour le gaz. Les efforts de recensement ont été orientés vers les compteurs téléométrés qui comptabilisent des consommations nettement plus importantes en terme de quantité (kWh).

Depuis deux ans, la Cellule Energie de la Régie valide les données de recensement des points de mesures (compteurs, cuves) bâtiment par bâtiment en consignait la date de vérification.

Pour que la consommation d'un bâtiment soit exploitable, il faut encore que chaque point de mesure de ce bâtiment (compteurs et jauges) ait les données suffisantes pour calculer sa consommation annuelle.

Un rapport émanant du système EIS permet d'éditer les consommations de chauffage et d'électricité de chaque bâtiment ayant été validé et dont l'ensemble des points de mesure affiche des consommations complètes pour une période donnée.

Depuis l'année dernière la cellule « Energie et Développement Durable » de la Régie des Bâtiments dispose d'une quantité suffisante

de données de consommations fiables et complètes pour établir des échantillons ou lots de bâtiments représentatifs qui peuvent donner une tendance de la consommation du parc depuis 2008 en chauffage (premier lot) et en électricité (deuxième lot).

Les consommations de chauffage exprimées en kWh sont ramenées à des conditions climatiques « standard ».

Les données de surfaces dont nous disposons sont des surfaces brutes occupées*, c'est-à-dire des surfaces « extra-muros ». Celles-ci englobent les surfaces chauffées et les surfaces non chauffées.

Idéalement, la consommation spécifique devrait se calculer par rapport à une surface intra-muros ou à une surface utile chauffée mais nous ne disposons pas de ces données pour de nombreux complexes.

Consommations de chauffage (gaz & fuel)				
	2008	2009	2010	2011
kWh	170.004.496	169.536.448	161.722.825	185.193.896
m2	1.945.942	1.924.263	1.935.134	1.897.007
kWh/m2	87,4	88,1	83,6	97,6

Consommations d'électricité				
	2008	2009	2010	2011
kWh	162.317.495	168.103.082	166.151.044	161.494.765
m2	3.320.878	3.249.510	3.258.153	3.226.563
kWh/m2	48,9	51,7	51	50,1

*Les variations annuelles de surface pour chacun des lots de bâtiments s'expliquent par la variation d'occupation de certains bâtiments au cours des quatre années.

4 Des administrations fédérales exemplaires

4.2 Achats publics durables

Le Plan d'action fédéral Marchés publics durables 2009-2011 stipule un objectif de 50 % de marchés publics durables pour 2011. Cet objectif s'inscrit dans le droit fil de celui de la Commission européenne pour les marchés publics verts (50 % de marchés publics verts en 2010). En 2011, la Commission a tenté d'évaluer la mise en œuvre de sa politique aux niveaux européen, local, régional et national. Comme un examen supplémentaire s'est avéré nécessaire, les résultats ne seront publiés qu'au printemps 2012.

Collaboration entre les entités belges et harmonisation des groupes de critères.

La collaboration et les échanges avec les régions sont garantis par le groupe de travail CIDD/CCPIE marchés publics durables. Le développement de groupes de critères durables pour des produits et services et la consultation des parties prenantes ont le vent en poupe. À l'avenir, une collaboration mieux coordonnée entre les différentes entités belges et l'harmonisation des groupes de critères vont être nécessaires, comme le demandaient également différentes fédérations sectorielles à certains ministres fédéraux et régionaux. Le SPP DD a donc publié un tableau reprenant toutes les initiatives des parties prenantes mises sur pied par la Commission européenne et les Régions.

Le groupe de travail CIDD/CCPIE s'est réuni deux fois en 2011. Les principaux points à l'ordre du jour concernaient le feed-back de la politique européenne de Marché public écologique ainsi que l'échange et l'organisation de la définition de critères par différentes administrations publiques fédérales et régionales.

Sur le plan juridique, il y a lieu de noter la révision des directives 2004/17 et 2004/18. La DG Marché intérieur de la Commission européenne a, dans ce cadre, mis sur pied une vaste consultation. Le groupe de travail CIDD marchés publics durables a rédigé un avis pour des marchés publics plus durables.

Une proposition de directive a été présentée par la Commission européenne en décembre 2011 sur la base des différents avis soumis.

Des véhicules propres pour les services publics : harmonisation d'instruments juridiques

Le SPP DD et le SPF Personnel et Organisation ont essayé d'éclaircir deux instruments juridiques : l'AR du 20 décembre 2010 et la circulaire 307 quinquies, tous deux ayant pour objectif des véhicules propres pour les services publics. Une note d'accompagnement a été publiée sur le site www.guidedesachatsdurables.be.

Étant donnée l'absence de nouveau gouvernement, les discussions préparatoires sur la révision de la circulaire P&O/DD/1, à savoir les instructions fédérales en matière de marchés publics durables destinées aux acheteurs, ont démarré au niveau administratif. Le SPP DD et le SPF P&O ont travaillé sur un projet de texte qui a été achevé fin 2011.

Manuel sur l'analyse des coûts du cycle de vie

En 2011, le SPP DD a également collaboré à un manuel sur l'analyse des coûts du cycle de vie dans les marchés publics. Cinq concertations ont été organisées avec des experts des services publics. Le texte et le progiciel correspondant seront publiés début 2012.

Vu le nombre de visites du site www.guidedesachatsdurables.be et le nombre de formations organisées, l'intérêt porté aux marchés publics durables semble toujours fort marqué, que ce soit au sein des services publics ou du secteur professionnel.

Pour une explication détaillée du suivi du plan d'action, veuillez consulter l'annexe 2.

4 Des administrations fédérales exemplaires

4.3 Responsabilité sociétale

Le groupe de travail Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)/Investissement Sociétalement Responsable (ISR) de la CIDD s'est réuni trois fois en 2011 (25 mars, 6 mai et 10 juin). Tant les services publics fédéraux que les services publics régionaux sont représentés au sein du groupe de travail.

Site web RSE dans les pouvoirs publics

Le groupe de travail a analysé l'avancement de l'exécution du plan d'action actualisé. L'attention en 2011 s'est aussi spécifiquement portée sur la mise en œuvre de l'action relative au développement d'un site web « RSE dans les pouvoirs publics ». Le groupe de travail a préparé une note de base qui réunissait les différents aspects de l'action. Cette note a été approuvée le 23 juin par l'assemblée plénière de la CIDD. Le SPP DD a ensuite lancé un marché public pour la réalisation technique du site web qui devrait être en ligne dans le courant du premier semestre de 2012.

Collaboration entre services publics

En 2011, le groupe de travail RSE/ISR a également participé à la coordination d'initiatives entre différents services publics (fédéraux et régionaux). Une concordance a, par exemple, été trouvée pour l'appel de projet RSE 2011 du SPP Développement Durable. Cet appel de projet a permis à des PME et à d'autres organisations d'utiliser une série d'instruments de RSE.

Par ailleurs, le groupe de travail a permis l'échange régulier de bonnes pratiques ou l'explication de nouvelles initiatives politiques de divers niveaux de pouvoirs.. Des échanges réguliers ont notamment été réalisés sur le projet pilote ISO 26000/GRI (dans lequel quatre services publics fédéraux se basent sur les directives de l'ISO 26000 pour la responsabilité sociétale et publient un rapport de durabilité sur la base des directives GRI.). Les membres du groupe de travail ont, à chaque fois, été invités à la réunion du comité d'orientation du

projet pilote. Une concertation sur le programme de la conférence de lancement de l'ISO 26000 le 1er avril 2011 a également été organisée. Citons également la présentation du plan d'action RSE flamand par le représentant des pouvoirs publics flamands (Département Emploi et Economie sociale) et du projet « biodiversité et RSE » par la représentante du SPF Santé, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Mise à jour du cadre de référence RSE

Le programme 2011 du groupe de travail prévoyait également la mise à jour du cadre de référence RSE qui datait déjà de 2006, et ce, au regard d'une série de récents développements tels que la publication des lignes directrices ISO 26000 pour la responsabilité sociétale fin 2010, la clôture de la révision des directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en mai 2011, les activités relatives à la 4e génération des directives du GRI, la publication des Principes directeurs pour les entreprises et les droits de l'homme en juin 2011, la publication de la Communication de la Commission européenne sur la RSE, etc. La mise à jour du cadre de référence a été reportée à 2012.

4.4 Stratégie fédérale de développement durable

4.4.1 Etude d'incidence des décisions sur le développement durable (EIDD)

Projet d'arrêté royal

Suite à la révision en 2010 de la loi du 5 mai 1997 concernant la coordination de la politique fédérale de développement durable, l'étude d'incidence des décisions sur le développement durable a reçu un ancrage légal. La loi prévoit le cadre général et des sanctions mais les modalités concrètes d'application (procédure et méthodologie d'analyse) doivent être précisées dans un arrêté royal d'exécution.

4 Des administration fédérales exemplaires

A cette fin, la CIDD a décidé de constituer un groupe de travail afin de préparer un projet d'arrêté royal. Un groupe de travail s'est réuni le 7 juin 2011. L'option a été de consolider le mécanisme existant tout en impliquant d'autres acteurs concernés par la programmation des politiques, tels que les Présidents des Comités de direction des services publics fédéraux et les Inspecteurs des Finances. En effet, au vu de l'expérience acquise, il est apparu crucial de trouver des points d'ancrage de l'EIDD au plus tôt du processus d'élaboration des politiques (plans de management par exemple). Le groupe de travail a aussi abordé l'importance de procédures précises et d'instruments d'accompagnement efficaces comme, par exemples, le manuel, un réseau d'experts ou le « quality board » composé d'experts des divers services publics.

Le projet d'arrêté royal a été soumis au Collège des Présidents en septembre 2011. Il a ensuite été proposé au nouveau Ministre des Finances et du Développement durable afin d'initier la délibération au sein du gouvernement à ce sujet.

Analyse des EIDD

Suite à l'introduction de l'EIDD en mars 2007, la circulaire de fonctionnement du Conseil des ministres prévoit que tous les dossiers doivent être accompagnés d'une EIDD, ou du moins motiver la raison de sa dispense ou expliquer pourquoi, suite à un examen préalable (quick scan), la décision n'a pas un impact potentiel majeur sur le développement durable.

D'après le suivi des points à l'agenda du Conseil des ministres, l'application de la procédure EIDD mène aujourd'hui aux résultats présentés ci-dessous. Nous avons considéré comme exemptés tous les dossiers qui, soit présentaient une motivation valide de l'exemption – conformément aux dispositions de la circulaire concernant le fonctionnement du Conseil des ministres, soit ne répondaient pas aux prescriptions de la procédure.

Dès lors, le pourcentage de quick scans repose sur le nombre de formulaires de quick scan enregistrés par rapport au nombre total de dossiers déposés à l'agenda du Conseil des ministres pour la période concernée. Il n'a pas été procédé à une analyse de leur qualité. Quelques EIDD ont été réalisées par des services publics fédéraux au cours de la période couverte, mais n'ont pas été jointes au dossier du Conseil des ministres. Leur nombre est si petit que la donnée est marginale.

Une augmentation du nombre de quick scans a pu être observée, même s'il semble que l'entrée du gouvernement en affaires courantes a pu avoir un impact.

	Exemptions	Quick scan
2007		
Verhofstad II (16/03/2007 - 07/12/2007)	97,7%	2.3%
2008		
Verhofstad III (21/12/2007 - 19/03/2008)	96.6%	3.4%
Leterme I (20/03/2008 – 19/12/2008)	92%	8%
2009		
Van Rompuy (16/01/2009 – 17/07/2009)	86.5%	13.5%
Leterme II (27/11/2009 - 17/12/2009)	88.6%	11.4%
2010		
Leterme II (08/01/2010 – 24/12/2010)	94.2%	5.8%
2011		
Leterme II (14/01/2011 – 02/12/2011)	93.6%	7.4%

4 Des administrations fédérales exemplaires

4.4.2 Vision stratégique à long terme de développement durable (VLT)

En préparation à la réunion du Comité de pilotage (cabinet, CFDD, TFDD, SPP DD et CIDD) en charge de la coordination du processus de préparation de la VLT, une première réunion du groupe de travail a eu pour objet les thèmes à aborder et une proposition a été adoptée à ce sujet par la CIDD plénière de juin.

Suite à des discussions au sein du Comité de pilotage, il est apparu intéressant que la CIDD réalise elle aussi un exercice de prospective, comme la Task Force Développement Durable et le CFDD. Une fiche commune a dès lors été envoyée aux membres de la CIDD pour qu'ils apportent une contribution concernant des propositions d'objectifs thématiques à long terme, sur base

- d'un état de la situation et des tendances évolutives à politiques inchangées,
- d'une identification des enjeux pour l'avenir et des défis,
- des engagements internationaux et des étapes intermédiaires existantes,
- des visions/initiatives existantes des entités fédérées ou parties prenantes,
- de leur vision de la société à l'échéance 2050.

Une série de réunions s'en sont suivies pour aborder de façon transversale les fiches proposées (16 octobre, 8 décembre) et des réunions auront lieu début 2012 pour poursuivre les travaux.

4.4.2 International

Création du groupe de travail Politique internationale Développement durable

Dans la droite ligne de la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable (UNCSD2012 ou Conférence Rio 2012) qui se tiendra du 20 au

22 juin 2012 à Rio de Janeiro, la réunion plénière de la CIDD du 24 février 2011 a décidé d'élargir les activités du groupe de travail Engagements internationaux existant et de remplacer ce dernier par un groupe de travail Politique internationale Développement durable (GT PIDD). La présidence de ce groupe de travail est aux mains du SPF Affaires étrangères, mais a été reprise de facto par le SPP Développement Durable depuis le mois de juillet 2011.

Les activités du GT PIDD sont ouvertes à tous les membres de la CIDD, assistés par un ou plusieurs experts de leur service public qui sont suffisamment familiarisés avec le contexte international. Les représentants des autorités fédérées sont membres à part entière du groupe de travail. Compte tenu de l'importance de la dimension environnementale dans le cadre de la Conférence de Rio 2012, les activités du GT PIDD sont également ouvertes aux membres du Comité de Coordination Politique Internationale de l'Environnement (CCPIE).

Le GT PIDD permet à la CIDD de contribuer à une préparation et un ancrage efficaces, ouverts et transversaux des activités relatives à la Conférence de Rio 2012 dans le contexte (fédéral) belge. Le groupe de travail permet en outre une interaction et une cohérence étroites entre le processus de Rio 2012 et les activités de la CIDD visant à définir la vision fédérale à long terme en matière de développement durable, le Plan fédéral de développement durable et une future stratégie nationale en matière de développement durable qui répondront aux engagements pris par la Belgique aux niveaux international et européen.

Le GT PIDD n'est pas un organe de prise de décision politique ou de prise de position belge. C'est la tâche de la COORMULTI Développement Durable, en tant qu'organe ultime, de définir, gérer et défendre la politique étrangère belge relative aux thèmes multilatéraux comme le développement durable. Le groupe de travail fonctionne avant tout comme un instrument offrant davantage de possibilités pour la concertation et l'analyse

4 Des administrations fédérales exemplaires

préparatoires au niveau administratif. Les résultats de ce genre d'exercices sont ensuite utilisés comme contribution pour la prise de position belge et la prise de décision politique lors de concertations au sein de la COORMULTI Développement Durable. Les résultats des réunions de la COORMULTI et des négociations internationales sont renvoyés au groupe de travail afin de contribuer à l'engagement et l'appropriation administratifs visés.

Concertation et analyse préparatoires

La première réunion du groupe de travail s'est tenue le 18 avril 2011 et a été suivie par les réunions du 23/6, 4/7, 25/8, 5/10, 18/10, 8/11 et 29/11. La fréquence des réunions est définie en fonction des délais et de la charge de travail au sein du processus de préparation pour Rio+20. Le groupe de travail a joué un rôle dans

- l'analyse de la Communication de la Commission européenne « Vers une économie verte et une meilleure gouvernance » COM(2011)363 (juin 2011);
- la préparation des conclusions du Conseil (Environnement) « Rio+20 : vers un développement durable grâce à une économie verte et une meilleure gouvernance » (septembre-octobre 2011);
- la préparation de l'approche belge de la contribution commune de l'UE et des Etats membres au « document de compilation UNDAES » (septembre-novembre 2011);
- l'analyse des contributions des principaux partenaires stratégiques par un partage des tâches entre des experts thématiques provenant des différentes administrations fédérales et régionales (novembre-décembre 2011).

Des exemples de meilleures pratiques d'économie verte ont également été collectés par le groupe de travail en préparation à la participation ministérielle belge (en la personne de la ministre bruxelloise de

l'Environnement, Mme Evelyne Huytebroeck) à la conférence « Partager les meilleures pratiques économiques vertes en vue de Rio+20 » organisée par la présidence européenne polonaise (octobre 2011).

Les activités du groupe de travail en préparation de la conférence Rio+20 se poursuivront en 2012.

Conclusion

2012 : renouveler l'engagement politique

La fin de l'année 2011 a été marquée par l'arrivée du nouveau gouvernement. L'accord de gouvernement met l'accent sur le rôle d'exemple des pouvoirs publics comme moteurs d'une transition vers une société plus durable, en particulier à travers la gestion environnementale de leurs bâtiments, leurs achats ou la gestion de la mobilité. La CIDD, à travers ses groupes de travail, mène déjà des travaux à ce sujet et le secrétariat tâchera de rendre les résultats de ses travaux plus tangibles pour valoriser les efforts déjà accomplis et proposer de nouveaux objectifs ambitieux.

Par ailleurs, la CIDD est chargée de préparer le projet de vision stratégique à long terme et devra aussi préparer un nouvel avant-projet de Plan fédéral de développement durable. Autrement dit, elle soumettra au gouvernement deux projets stratégiques permettant d'orienter son action en faveur d'un développement durable, à l'aune de la Conférence de Rio dont l'un des objectifs est justement de renouveler l'engagement politique.

2012 sera aussi une année d'anniversaires : nous fêterons les 20 ans du premier Sommet de la terre à Rio en 1992, ainsi que les 15 ans de la Loi de coordination de la politique fédérale de développement durable et les 10 ans du SPP DD, qui est chargé du secrétariat de la CIDD. De nombreux engagements ont été pris, depuis 20 ans, comme le montrent les avis du CFDD ou le dernier Rapport fédéral sur le développement durable de la Task Force Développement Durable, des progrès ont été accomplis mais de nombreuses améliorations sont encore possibles grâce au mécanisme de la stratégie fédérale de développement durable. Engageons-nous donc à produire des résultats tangibles qui motivent les autres acteurs de la société à prendre en compte leur responsabilité sociétale face aux défis de notre mode de développement actuel.